

La prostitution des mineurs

En Belgique, les victimes adolescentes de la traite des êtres humains sont encore trop souvent considérées comme de simples sans-papiers.

- Texte: Catherine Ernens -

3.040 mineures nigérianes

C'est le nombre de Nigérianes entrées dans l'UE par la dangereuse route libyenne. Parmi elles, de plus en plus de jeunes filles de 13 et 14 ans. Elles sont pour la plupart encore vierges et placées dès leur arrivée en Belgique dans la prostitution.

329 infractions

C'est en province d'Anvers et dans la région de Bruxelles que la plupart des infractions pour traite des êtres humains ont été enregistrées.

Un tiers

Parmi les victimes entrées dans la procédure pour traite des êtres humains, une sur trois était de nationalité nigériane. Ces victimes étaient pour la plupart exploitées sexuellement et leur nombre a augmenté entre 2013 et 2017.



3.116

En 2017, 2.620 garçons mineurs non accompagnés et 496 filles ont été enregistrés en Belgique. Près de 7 sur dix avaient entre 16 et 18 ans. Ils provenaient très souvent d'Érythrée, d'Afghanistan et du Soudan.

30 VICTIMES

Le 31 mai 2018, le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné l'a maquerelle "Mama Leather" et ses complices pour avoir prostitué de force plus de 30 victimes, dont des mineures.

Le point final

Le dernier rapport de Myria, le Centre fédéral Migration, met en lumière l'emprise des réseaux nigériens sur le milieu de la prostitution. Les jeunes et très jeunes femmes sont nombreuses à croire aux promesses faites dans leur pays, à s'embarquer pour un voyage dangereux pour terminer dans un réseau de prostitution forcée. Or ces victimes - et c'est toute

la difficulté s'agissant de les aider - se sentent liées par une dette contractée au pays sous l'égide de rites vaudous, qui les enferment financièrement mais surtout psychologiquement. Ces réseaux n'hésitent pas à se montrer cyniques, en exigeant de leurs victimes mineures qu'elles se fassent passer pour majeures ou en les incitant à rentrer dans la procé-

sure d'asile pour être dans la légalité... pour mieux couvrir leur activité forcée. Les services de police ne les détectent pas assez. Les victimes se taisent. Par loyauté, un mineur exploité par sa propre famille généralement n'osera pas porter plainte. François De Smet, directeur de Myria insiste sur un point: la protection des mineurs à tout prix.